

**Affectation en première professionnelle
Systèmes numériques au lycée Charles Tellier
de Condé en Normandie**

Le bac professionnel Systèmes numériques est entré à la rentrée 2021 dans la famille des Métiers des Transitions Numérique et Énergétique (MTNE). Le lycée Charles Tellier de Condé-en-Normandie reste le seul dans les départements Calvados, Manche et Orne à offrir la 1^{ère} et la terminale de ce bac professionnel, avec 3 options proposées. Compte tenu de cette organisation territoriale spécifique, des règles particulières d'affectation en classe de 1^{ère} professionnelle sont mises en œuvre pour l'affectation de juin 2022 au lycée Charles Tellier. Ces règles sont les suivantes :

Pour les élèves de 2^{nde} professionnelle MTNE des 6 lycées suivants

- LP Jean Jooris - Dives sur Mer
- LP Flora Tristan - La Ferté-Macé
- LPO Alexis de Tocqueville – Cherbourg-en-Cotentin
- LPO Curie-Corot - Saint-Lô
- LPO Charles Tellier – Condé-en-Normandie
- LPO La Morandière – Granville

Ces élèves bénéficient d'une bonification dite de rapprochement établissement pour les 3 options de la 1^{ère} professionnelle Systèmes numériques au lycée Charles Tellier.

Pour les élèves de 2^{nde} professionnelle MTNE de tout lycée de l'académie ou hors académie candidats à cette formation, après consultation de l'équipe pédagogique, le chef d'établissement attribuera à chaque vœu de l'élève pour une option de cette formation un avis « très favorable », « favorable » ou « sans opposition » sur la base des critères listés ci-dessous.

Critères d'attribution de l'avis :

- L'investissement dans les activités correspondant à la filière demandée :
- Les démarches d'information effectuées
- La constance du projet
- La recherche de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en relation avec la filière.

Les avis « très favorable » et « favorable » donneront lieu à une bonification graduée pour cette formation. L'avis « sans opposition » ne donnera lieu à aucune bonification.

Chaque chef d'établissement ayant des élèves candidats à cette formation devra pour chaque option demandée saisir l'avis sous Affelnet dans l'onglet Saisie des vœux.

Pour les 6 lycées dont la liste figure ci-avant, le nombre d'élèves bénéficiant d'un avis donnant lieu à bonification (« très favorable » ou « favorable ») ne devra pas excéder 24 élèves.

Ces règles ont pour effet de prioriser les élèves des 6 lycées, s'ils disposent d'un avis très favorable ou favorable, par rapport aux élèves de la même formation scolarisés dans d'autres établissements. Par ailleurs les élèves des 6 lycées auront entre eux des chances égales d'affectation dans cette formation.

Enfin il est rappelé qu'il est conseillé aux élèves souhaitant candidater à cette formation de formuler plusieurs vœux de 1^{ère} professionnelle, soit sur les 3 options du bac pro systèmes numériques, soit sur d'autres spécialités de la famille MTNE.